

La MAIA n'est pas une structure, mais une méthode de travail qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, et de leurs aidants.

L'intégration des services d'aide et de soins est une démarche novatrice. Celle-ci vise à faciliter le parcours (accueil, orientation, accompagnement) des personnes et de leurs aidants, en proposant des procédures et outils communs aux professionnels.

La finalité recherchée par la méthode se résume ainsi : **comment mieux accompagner les services et professionnels afin que ces derniers puissent aisément s'adapter aux besoins de la personne et non l'inverse ?**

**Un FAOS pour qui ?** Professionnels qui accompagnent ou repèrent une situation fragile nécessitant une évaluation gérontologique multidimensionnelle et un accompagnement spécifique.

**Qui remplit le FAOS ?** Professionnels qui repèrent une situation fragile (**émetteur = orienteur**).

**Comment ?**

- L'orientation d'une personne fragile vers un service des guichets intégrés fait systématiquement l'objet d'FAOS
- Un FAOS est complété pour chaque personne fragile orientée.

**Comment télécharger le FAOS ?**

- Site internet de la MAIA
- Mail d'information à tous les partenaires
- A la demande auprès de : **adresse mail à compléter pour chaque MAIA**

**Comment le compléter ?**

- Directement par saisie informatique
- Manuellement (télécharger le FAOS, l'imprimer, le remplir à la main, le scanner et l'envoyer)
- Chaque partie doit-être complétée afin de permettre une étude optimale de la situation par un comité d'experts pluridisciplinaires (réunions pluridisciplinaires territoriales, comité d'inclusion, régulations), A chaque MAIA de compléter en fonction de ces spécificités de fonctionnement ...)
- Pour chaque partie, il est possible de cocher plusieurs cases
- Si vous ne disposez pas de l'information merci de noter la formule « non connue à ce jour »

**Quel est le mode de retour du FAOS ?**

- Directement par mail à l'adresse suivante : **adresse mail à compléter pour chaque MAIA**
- En mains propres, sous enveloppe, lors des comités d'experts pluridisciplinaires (réunions pluridisciplinaires territoriales, régulations) ...
- Par voie postale à l'adresse suivante : **adresse postale à compléter par MAIA**

**Qui le réceptionne (Récepteur) ?**

- Le formulaire est réceptionné à l'adresse indiquée ci-dessus
- Il est présenté en réunions pluridisciplinaires territoriales, comité d'inclusion, régulation (A chaque MAIA de compléter en fonction de ces spécificités de fonctionnement), pour proposer l'orientation la plus adaptée à la situation fragile repérée

**Quelles sont les suites à donner ?**

- Le professionnel orienteur (= émetteur) reçoit une notification avec la date d'étude de la situation ainsi que l'orientation proposée par le comité d'experts pluridisciplinaires
- Le service mandaté, par le comité d'experts pluridisciplinaires, réceptionne la demande et prend contact avec le professionnel orienteur et la personne concernée

- Avec le consentement de la personne, le médecin traitant est informé de la mise en place éventuelle d'un accompagnement en gestion de cas